



## DÉLIBÉRATION N° 14/2024

### Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

### OBJET :

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Convention de gestion pour le suivi de travaux d'investissement liés aux compétences eau potable, assainissement et eaux pluviales urbaines conclue entre la Commune de Volvic et la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 21 mars 2024.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Caroline POULET – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

#### Etaient représentés :

Mme Lucie PINTO par Mme Laurence DUPONT.  
M. Eric AGBESSI par Mme Colette DESJOURS.  
M. Daniel BAPTISTE par M. Joël DE AMORIM.  
M. Alexis VALLENT par M. Eric DERSIGNY.

Mme Florence PLUCHART est désignée secrétaire de séance.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

M. Laurent THEVENOT, Maire, rappelle à l'assemblée que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans en tant qu'autorité organisatrice, a poursuivi et engagé des opérations d'investissement de renouvellement ou d'extension de réseaux d'eau et d'assainissement.

#### Ces opérations peuvent concerner deux maîtres d'ouvrages distincts :

- la Communauté d'Agglomération, maître d'ouvrage des réseaux humides,
- la Commune, maître d'ouvrage des travaux de voirie et de réseaux secs.

Afin de coordonner les interventions et d'optimiser les investissements publics, RLV peut confier, par convention, à une commune le suivi des opérations d'investissement.

Aussi, dans ce cadre, la Commune de Volvic et RLV se sont rapprochées afin que cette dernière confie, par convention, à la commune le suivi des travaux suivants :

- Travaux de renouvellement rue des Ecoles à Tourtoule
- Travaux de renouvellement du réseau d'assainissement rue Coussedière à Moulet
- Travaux de restructuration des réseaux d'eau et d'assainissement rue du Cratère
- Travaux de renouvellement Allées du Renard et de la Forêt à Moulet-Marcenat
- Travaux de renouvellement rue de la Bannière

#### Cette convention prévoit, notamment, que :

- La Commune assure la conduite des opérations listées ci-dessus ;
- RLV rembourse à la commune le coût de ce suivi.

Ainsi, **le Conseil Municipal**, M. Laurent THEVENOT entendu, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la convention ci-jointe, à intervenir entre la Commune de Volvic et la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention.

Certifié exécutoire

Reçu en sous-préfecture

le : 8/4/2024

Publié ou notifié

le : 9/4/2024

Le Maire,

Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Laurent THEVENOT

